

◎小包郵便物に関する約定

(略称) 小包郵便物に関する約定

昭和五十四年 十月二十六日 リオ・デ・ジャネイロで作成  
昭和五十六年 七月一日 効力発生  
昭和五十四年 十月二十六日 署名  
昭和五十六年 六月十六日 国会承認  
昭和五十六年 六月二十五日 承認書の寄託  
昭和五十六年 六月二十九日 公布及び告示  
(条約第十二号)  
外務省告示第二四九号)  
昭和五十六年 七月一日 我が国について効力発生

目次

ページ

前文.....四二二

序則.....四二二

第一条 この約定の目的.....四二二

第二条 小包郵便物.....四二二

第三条 運送企業による業務の運営.....四二二

第四条 小包の種類.....四二二

第五条 重量級.....四二四

第一編 料金及び課金.....四二五

小包郵便物に関する約定.....四一五

第六 条 料金及び課金の構成	四二五
第一章 主要料金及び航空増料金	四二五
第七 条 主要料金	四二六
第八 条 航空増料金	四二六
第二章 追加料金及び課金	四二六
第一節 特定の種類の小包の料金	四二六
第九 条 別配達小包	四二七
第十 条 課金別納小包	四二七
第十一 条 価格表記小包	四二八
第十二 条 せい弱な小包及び取扱い困難な小包	四二九
第二節 すべての種類の小包の料金及び課金	四二九
第十三 条 追加料金	四二九
第十四 条 追加料金の金額	四三一
第十五 条 課金	四三三
第三章 郵便料金の免除	四三四
第十六 条 業務小包	四三四
第十七 条 捕虜・被抑留者小包	四三四
第二編 業務の実施	四三四
第一章 引受条件	四三四
第一節 引受けの一般条件	四三五
第十八 条 引受条件	四三五

第十九条	禁制	四三五
第二十条	大きさの制限	四三七
第二十一条	誤って引き受けられた小包の取扱い	四三八
第二十二条	差出しの際の差出人の指示	四三九
第二節	引受けの特別条件	四四〇
第二十三条	価格表記小包	四四〇
第二十四条	課金別納小包	四四一
第二章	配達及び転送の条件	四四一
第一節	配達	四四二
第二十五条	配達についての一般的規則及び保管期間	四四二
第二十六条	別配達小包の配達	四四三
第二十七条	受取通知	四四三
第二十八条	配達不能	四四三
第二十九条	配達不能の小包の差出元への返送	四四四
第三十条	配達不能の小包の差出人による放棄	四四六
第二節	再発送	四四六
第三十一条	受取人の住所変更又はあて名変更による転送	四四六
第三十二条	誤送された到着し、転送される小包	四四七
第三十三条	誤って引き受けられた小包の差出元への返送	四四八
第三十四条	業務の停止による差出元への返送	四四八
第三章	特別規定	四四九
小包郵便物に関する約定		四一七

小包郵便物に関する約定

四一八

第三十五条 与えられた指示の郵政庁による不遵守……………四四九

第三十六条 損壊又は腐敗の差し迫ったおそれのある物品を包有する小包……………四四九

第三十七条 取戻し及びあて名の変更又は訂正……………四五〇

第三十八条 取調請求……………四五〇

第二編 責任……………四五二

第三十九条 郵政庁の責任の原則及び範囲……………四五二

第四十条 郵政庁の免責……………四五三

第四十一条 差出人の責任……………四五五

第四十二条 郵政庁の間における責任の決定……………四五六

第四十三条 賠償金の支払……………四五九

第四十四条 支払を行った郵政庁に対する賠償金の償還……………四六〇

第四十五条 差出人又は受取人からの賠償金の回収……………四六一

第四編 郵政庁に帰属する割当料金及びその割当て……………四六二

第一章 割当料金……………四六二

第四十六条 発送及び到着の陸路割当料金……………四六二

第四十七条 継越しの陸路割当料金……………四六三

第四十八条 発送及び到着の陸路割当料金の引上げ又は引下げ……………四六五

第四十九条 海路割当料金……………四六六

第五十条 海路割当料金の引上げ又は引下げ……………四六九

第五十一条 送達線路の予測不能の変更に伴う新たな割当料金の適用……………四六九

第五十二条 航空運送料の基本料金率及び計算……………四七〇

第五十三条	亡失し又は損傷した航空小包の航空運送料	四七一
第五十四条	到着の例外的割当料金	四七二
第二章	割当料金の割当て	四七二
第五十五条	一般原則	四七二
第五十六条	業務小包及び捕虜・被抑留者小包	四七二
第五編	雑則	四七三
第五十七条	条約の適用	四七三
第五十八条	この約定及びこの約定の施行規則に関する議案の承認の条件	四七三
第五十九条	締約国でない国から発し又はこれらの国にあてた小包	四七四
第六編	最終規定	四七五
第六十条	この約定の効力発生及び有効期間	四七五
末	文	四七五
○小包郵便物に関する約定の最終議定書		
第一条	例外的陸路割当料金	四七六
第一表	到着の例外的割当料金	四七六
第二表	継越しの例外的陸路割当料金	五〇三
第二条	継越小包の運送路の加重平均距離	五〇五
第三条	海路割当料金	五〇六
第四条	追加割当料金	五〇六
第五条	特別料金率	五〇八
第六条	追加料金	五〇九
小包郵便物に関する約定		
		四一九

小包郵便物に関する約定

第七 条 取戻し及びあて名の変更又は訂正……………五〇九

第八 条 責任の原則に対する例外……………五〇九

第九 条 損害賠償……………五一〇

第十 条 郵政庁の免責……………五一〇

末 文……………五一一

## 小包郵便物に関する約定

万国郵便連合加盟国の政府の全権委員である下名は、千九百六十四年七月十日にウィーンで締結された万国郵便連合憲章第二十二條4の規定にかんがみ、合意により、かつ、同憲章第二十五條3の規定の適用があることを条件として、次の約定を締結した。

## 序則

## 第一条 この約定の目的

この約定は、締約国の間における小包郵便物の交換を規律する。

## 第二条 小包郵便物

- 1 一個の重量が二十キログラムを超えない「小包郵便物」と称する郵便物は、直接又は一若しくは二以上の国の仲介により、交換することができる。
- 2 一個の重量が十キログラムを超える小包郵便物の交換を行うか行わないかは、任意とする。ただし、一個の重量の最大限度を二十キログラム未満と定める国は、郵袋又は閉鎖した他の納器に納められて継ぎ越される小包郵便物については、一個の重量が二十キログラムまでのものを認める。
- 3 第十六條に規定する郵便業務の事務用小包郵便物について

小包郵便物に関する約定

## ARRANGEMENT CONCERNANT LES COLIS POSTAUX

Les soussignés, Représentaires des Gouvernements des Pays membres de l'Union, vu l'article 22, paragraphe 4, de la Constitution de l'Union postale universelle conclue à Vienne le 10 juillet 1964, ont, d'un commun accord et sous réserve de l'article 25, paragraphe 3, de ladite Constitution, arrêté l'Arrangement suivant.

## Dispositions préliminaires

## Article premier

## Objet de l'Arrangement

Le présent Arrangement régit l'échange des colis postaux entre les pays contractants.

## Article 2

## Colis postaux

1. Des envois dénommés "colis postaux", dont le poids unitaire ne peut dépasser 20 kilogrammes peuvent être échangés soit directement, soit par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs pays.
2. L'échange des colis postaux excédant 10 kilogrammes est facultatif. Les pays qui fixent un poids inférieur à 20 kilogrammes admettent toutefois les colis qui transitent en sacs ou autres réceptifs dont jusqu'au poids de 20 kilogrammes.
3. Par dérogation aux paragraphes 1 et 2, les colis postaux relatifs au service postal et visés à l'article 16 peuvent atteindre le poids maximal de 30 kilogrammes.
4. Dans le présent Arrangement, dans son Règlement final et dans son Règlement d'exécution, l'abréviation "colis" s'applique à tous les colis postaux.

は、1及び2の規定にかかわらず、一個の重量の最大限度を三十キログラムとする。

4 この約定並びにこの約定の最終議定書及び施行規則においては、すべての小包郵便物について、「小包」という略称を用いる。

### 第三条 運送企業による業務の運営

1 この約定の締約国であつてその郵政庁が小包業務を行つていないものは、運送企業にこの約定の規定を実施させる権能を有する。これらの締約国は、運送企業によつて連絡が行われる地方から発し又は当該地方にあつた小包についての小包業務のみを当該運送企業に行わせることができる。

2 1の郵政庁は、運送企業によるこの約定のすべての規定の完全な実施、特に交換業務の実施を確保するため、運送企業と取決めを行う。当該郵政庁は、運送企業とこの約定の他の締約国の郵政庁及び国際事務局との間のすべての関係につき、仲介者となる。

### 第四条 小包の種類

1 「普通小包」とは、2及び3に定義する種類の小包について定める特別の手續に付されない小包をいう。

2 次の小包は、それぞれ次に定義するものをいう。

- (a) 「価格表記小包」とは、価格の表記を有する小包をいう。
- (b) 「課金別納小包」とは、差出人からその配達の際に課さ

Article 3  
Exploitation du service par les entreprises de transport.

1. Tout pays dont l'Administration postale ne se charge pas du transport des colis et qui adhère à l'Arrangement a la faculté d'en faire exécuter les clauses par les entreprises de transport. Il peut, en même temps, limiter ce service aux colis en provenance ou à destination de localités desservies par ces entreprises.

2. L'Administration postale de ce pays doit s'entendre avec les entreprises de transport pour assurer la complète exécution, par ces dernières, de toutes les clauses de l'Arrangement, spécialement pour organiser le service d'échange. Elle leur sert d'intermédiaire pour toutes leurs relations avec les Administrations des autres pays contractants et avec le Bureau international.

Article 4  
Catégories de colis

1. Le "colis ordinaire" est celui qui n'est soumis à aucune des formalités spéciales prescrites pour les catégories qui sont définies aux paragraphes 2 et 3.

2. Est dénommé:

- a) "colis avec valeur déclarée": tout colis qui comporte une déclaration de valeur;
- b) "colis franc de taxes et de droits": tout colis pour lequel l'expéditeur demande à prendre en charge la totalité des taxes postales et des droits dont le colis peut être grevé à la livraison; cette demande peut être faite lors du départ, elle peut également être faite postérieurement au départ jusqu'au moment de la livraison au destinataire, sauf dans les pays qui ne peuvent accepter cette procédure;
- c) "colis remboursés": tout colis grevé de remboursement et visé par l'Arrangement concernant les envois

れる料金及び課金の全額を負担する旨の申出があつた小包をいう。申出は、差出しの際に行うことができるものとし、また、差出しの後においても、差出しの後に行われる申出を受理することのできない国における場合を除くは、受取人への配達の時までに行うことができる。

(c) 「代金引換小包」とは、代金の取立てを要する小包であつて代金引換郵便物に関する約定に定めるものをいう。

(d) 「せい弱な小包」とは、壊れやすく、かつ、取扱いに特に注意しなければならない物品を包有する小包をいう。

(e) 「取扱い困難な小包」とは、次のものをいう。

一 その大きさが第二十条一の制限又は郵政庁が相互間で定める制限を超える小包

二 その形状又は構造のために他の小包とともに荷積みすることが容易でない小包及び特別の注意を必要とする小包

三 第二十条四に規定する小包。もつとも、この小包を取扱ひ困難な小包とするかしないかは、任意とする。

(f) 「業務小包」とは、郵便業務の事務用小包であつて第十六条に定めるところにより交換するものをいう。

(g) 「捕虜・被抑留者小包」とは、条約第十六条に規定する捕虜又は機関が発受する小包をいう。

3 次の小包は、送達又は配達の方法に従い、それぞれ次に定義するものをいう。

(a) 「航空小包」とは、二国間において航空運送をするために引き受けられる小包をいう。

(b) 「別配達小包」とは、名あて局に到着した後速やかに特

contre remboursement;

4) "coils fragiles", tout colis contenant des objets pouvant se briser facilement et dont la manipulation doit être effectuée avec un soin particulier;

5) "coils encombrants";

6) tout colis dont les dimensions dépassent les limites fixées à l'article 20, paragraphe 1, ou celles que les Administrations peuvent fixer entre elles;

7) tout colis qui, par sa forme ou sa structure, ne se brise pas facilement au chargement avec d'autres colis ou qui exige des précautions spéciales;

8) à titre facultatif, tout colis conforme aux conditions prévues à l'article 20, paragraphe 4;

9) "coils de service", tout colis relatif au service postal et échangé dans les conditions prévues à l'article 16;

10) "coils de prisonniers de guerre et internés", tout colis destiné aux prisonniers et aux organes vivés à l'article 16 de la Convention ou expédié par eux;

11) Est appelé, selon le mode d'acheminement ou de livraison:

a) "coils avion", tout colis admis au transport aérien entre deux pays;

b) "coils express", tout colis qui, dès l'arrivée au bureau de destination, doit être livré à domicile par porteur spécial ou qui, dans les pays dont les Administrations n'assurent pas la livraison à domicile, donne lieu à la remise, par porteur spécial, d'un avis d'arrivée; toutefois, si le domicile du destinataire est situé en dehors du rayon de distribution locale du bureau d'arrivée, la livraison par porteur spécial n'est pas obligatoire;

12) L'échange des colis "avec valeur déclarée", "francs de taxes et de droits", "remboursement", "fragiles", "encombrants", "avion" et "express" exige l'accord préalable des Administrations d'origine et de destination;

13) Pour l'échange des colis "avec valeur déclarée" (transportés dédouanés), des colis "fragiles" et "encombrants", les Administrations intermédiaires doivent, en outre, manifester leur assentiment pour l'acheminement en transit;

別の配達人が住所に配達する小包及び、郵政庁が住所への配達を行っていない国においては、特別の配達人が到着通知書を配達する小包をいう。もつとも、受取人の住所が到着局の配達区域外にある場合には、特別の配達人による配達は、義務的ではない。

4 価格表記小包、課金別納小包、代金引換小包、ぜい弱な小包、取扱い困難な小包、航空小包及び別配達小包の交換については、差出郵政庁と名あて郵政庁との間の事前の取決めを必要とする。

5 価格表記小包であつて開袋繰越しされるもの、ぜい弱な小包及び取扱い困難な小包の交換における繰越運送については、仲介郵政庁の同意をも必要とする。

### 第五条 重量級

1 前条に定義する小包については、次の重量級を適用する。

- 一 キログラムまで
- 一 キログラムを超え三キログラムまで
- 三キログラムを超え五キログラムまで
- 五キログラムを超え一〇キログラムまで
- 一〇キログラムを超え一五キログラムまで
- 一五キログラムを超え二〇キログラムまで

2 内国制度によりメートル法重量制を採用することのできない国は、1の重量級に代えて、これに相当する次の重量級（常衡ポンドによるもの）を採用する権能を有する。

- 一 キログラムまで
- 二 ポンドまで

#### Article 5

Couriers de poids

1. Les colis définis à l'article 4 comportent les coupures de poids suivantes:

- jusqu'à 1 kilogramme
- au-dessus de 1 jusqu'à 3 kilogrammes
- au-dessus de 3 jusqu'à 5 kilogrammes
- au-dessus de 5 jusqu'à 10 kilogrammes
- au-dessus de 10 jusqu'à 15 kilogrammes
- au-dessus de 15 jusqu'à 20 kilogrammes.

2. Les pays qui, à cause de leur régime intérieur, ne peuvent adopter le type de poids métrique décimal, ont la faculté de substituer aux coupures de poids prévues au paragraphe 1 les équivalents suivants (en livres avoirdupois):

- |                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| jusqu'à 1 kg                  | jusqu'à 2 lb |
| au-dessus de 1 jusqu'à 3 kg   | 2 - 7 lb     |
| au-dessus de 3 jusqu'à 5 kg   | 7 - 11 lb    |
| au-dessus de 5 jusqu'à 10 kg  | 11 - 22 lb   |
| au-dessus de 10 jusqu'à 15 kg | 22 - 33 lb   |
| au-dessus de 15 jusqu'à 20 kg | 33 - 44 lb   |

料金及び  
課金

- 一 キログラムを超え三キログラムまで
- 二 ボンドを超え七ポンドまで
- 三 キログラムを超え五キログラムまで
- 七 ボンドを超え一一ポンドまで
- 五 キログラムを超え一〇キログラムまで
- 一一 ボンドを超え二二ポンドまで
- 一〇 キログラムを超え一五キログラムまで
- 一二 ボンドを超え三三ポンドまで
- 一五 キログラムを超え二〇キログラムまで
- 一三 ボンドを超え四四ポンドまで

第一編 料金及び課金

第六条 料金及び課金の構成

料金及び  
課金の構

- 1 郵政庁が小包郵便物の差出人又は受取人から徴収することのできる料金及び課金は、次条に規定する主要料金並びに場合により次の料金及び課金から成る。
  - (a) 第八条の航空増料金
  - (b) 第九条から第十四条までの追加料金
  - (c) 第二十九条3及び第三十一条6の料金及び課金
  - (d) 第十五条の課金
- 2 1の料金は、この約定に別段の定めがある場合を除くほか、これを徴収した郵政庁が取得する。

主要料金

第一章 主要料金及び航空増料金

小包郵便物に関する約定

Titre I  
Taxes et droits

Article 6  
Composition des taxes et des droits

1. Les taxes et les droits que les Administrations sont autorisées à percevoir sur les expéditeurs et les destinataires de colis postaux sont constitués par les taxes principales définies à l'article 7 et, le cas échéant, par:
  - a) les surtaxes aériennes visées à l'article 8;
  - b) les taxes supplémentaires visées aux articles 9 à 14;
  - c) les taxes et droits visés aux articles 29, paragraphe 3 et 31, paragraphe 6;
  - d) les droits visés à l'article 15.
2. Sauf in cas prévus par le présent Arrangement, les taxes sont perçues par l'Administration qui les a perçues.

Chapitre I

Taxes principales et surtaxes aériennes

及び航空増料金

第七条 主要料金

- 1 郵政庁は、差出人から徴収する主要料金を定める。
- 2 主要料金は、割当料金と密接な関係を有するものとし、主要料金の合計額は、原則として、郵政庁が請求することのできる第四十六条から第五十一条まで及び第五十四条に規定する割当料金の合計額を超えてはならない。

第八条 航空増料金

- 1 郵政庁は、航空路による小包の送達について徴収する航空増料金を定める。郵政庁は、航空増料金の決定に当たり、第一重量級よりも細分された重量段階を採用する権能を有する。
- 2 航空増料金は、航空運送のための費用と関係を有するものとし、航空増料金の合計額は、原則として、当該費用の額を超えてはならない。
- 3 航空増料金は、利用される送達線路のいかんを問わず、同一名あて国の全領域について均一とする。

第二章 追加料金及び課金

第一節 特定の種類の小包の料金

特定の種類の小包の料金

Article 7  
Taxes principales

1. Les Administrations établissent les taxes principales à percevoir sur les expéditeurs.
2. Les taxes principales doivent être en étroite relation avec les quotas parts et en règle générale, leur produit ne doit pas dépasser dans l'ensemble les quotas parts que les Administrations sont autorisées à réclamer et qui sont prévus aux articles 46 § 51 et 54.

Article 8  
Surtaxes aériennes

1. Les Administrations établissent les surtaxes aériennes à percevoir pour l'acheminement des colis par la voie aérienne. Elles ont la faculté d'adopter, pour la fixation des surtaxes, des échelons de poids inférieurs à la première catégorie de poids.
2. Les surtaxes doivent être en relation avec les frais de transport aérien et, en règle générale, leur produit ne doit pas dépasser, dans l'ensemble, les frais de ce transport.
3. Les surtaxes doivent être uniformes pour tout le territoire d'un même pays de destination, quel que soit l'acheminement utilisé.

Chapitre II

Taxes supplémentaires et droits

Section I

Taxes visant certaines catégories de colis

## 第九條 別配達小包

- 1 別配達小包に対しては、「別配達料」と称する追加料金を課する。その金額は、最高限五フランとし、差出しの際に完全に前納する。小包に代えて到着通知書のみを別配達により配達する場合も、同様とする。
- 2 別配達が受取人の住所の位置又は名あて局への到着の日及び時刻との関係上名あて郵政庁に対して特別の負担を与える場合には、小包の配達及び補充料金の徴収は、内国制度の同種の小包に関する規定により規律する。当該補充料金は、小包が転送され又は差出元に返送される場合にも、請求することができる。
- 3 受取人は、名あて郵政庁の規則が認める場合には、1の規定にかかわらず、自己あての小包を到着の後直ちに別配達によつて配達することを配達局に請求することができる。この場合において、名あて郵政庁は、内国業務において適用する料金を配達の際に徴収することができる。

## 第十條 課金別納小包

- 1 課金別納小包に対しては、「課金別納料」と称する料金を課する。その金額は、小包一個につき最高限三フランとする。この料金は、差出郵政庁が徴収し、自国内で提供する業務の報酬として収得する。
- 2 課金別納の請求が小包の差出しの後に行われる場合には、

小包郵便物に関する約定

Article 9  
Coûts exprès.

1. Les colis exprès sont passibles d'une taxe supplémentaire appelée "taxe d'express" et dont le montant fixé à 5 francs au maximum est acquitté complètement et à l'avance au moment du dépôt, même si le colis ne peut être distribué par exprès, mais seulement l'avis d'arrivée.
2. Lorsque le remise par exprès entraîne pour l'Administration de destination des sujétions spéciales en ce qui concerne soit la situation du domicile du destinataire, soit le jour ou l'heure d'arrivée au bureau de destination, la remise du colis et la perception éventuelle d'une taxe complémentaire sont réglées par les dispositions relatives aux colis de même nature du régime intérieur. Cette taxe complémentaire n'est exigible même si le colis est renvoyé à l'origine ou réexpédié.
3. Si la réglementation de l'Administration de destination le permet, les destinataires peuvent demander au bureau de distribution, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe 1, que le colis qui leur sont destinés soient livrés par exprès, dès leur arrivée. Dans ce cas, l'Administration de destination est autorisée à percevoir, au moment de la distribution, la taxe applicable dans son service intérieur.

Article 10  
Coûts francs de taxes et de droits

1. Les colis francs de taxes et de droits sont passibles d'une taxe dite "taxe pour franchise à la livraison" dont le montant est fixé à 3 francs par colis au maximum et qui est perçue par l'Administration d'origine ou la gare comme rémunération pour les services fournis dans le pays d'origine.
2. Lorsque la franchise à la livraison est demandée postérieurement au dépôt du colis, une taxe supplémentaire pour demande de franchise à la livraison est perçue sur l'expéditeur au moment de la présentation de la demande. Cette taxe dont le montant est fixé à 3 francs au maximum est perçue par l'Administration d'origine. Si la demande doit être transmise par voie télégraphique, l'expéditeur doit payer en outre le taxe télégraphique.
3. L'Administration de destination est autorisée à percevoir une taxe de commission de 3 francs par colis au maximum. Cette taxe est indépendante de la taxe de présentation à la douane visée à l'article 14, lettre B). Elle est perçue sur l'expéditeur au profit de l'Administration de destination.

当該請求の際に、差出人から、課金別納請求に対する追加料金を徴収する。この追加料金は、最高限四フランとし、差出郵政庁が徴収する。請求が電信によつて送達される場合には、差出人は、更に、電報料を納付する。

3 名あて郵政庁は、小包一個につき、最高限三フランの手料を課することができる。この手数料は、第十四条の表(b)の通関料とは別個のものとし、名あて郵政庁のために差出人から徴収する。

第十一条 価格表記小包

価格表記小包

- 1 価格表記小包については、差出人からあらかじめ次の料金を徴収する。
  - (a) この編において認める料金
  - (b) 条約第二十四条1の表(d)の書留料の額を超えない額の送料、内国業務において対応する料金の額が当該書留料の額を超える場合には当該内国業務において対応する料金又は例外的に十フランを最高限度額とする料金。もつとも、その徴収は、任意とする。
  - (c) 表記金額二百フランごとに及びその端数につき最高限一フラン又は表記金額の各段階ごとに各段階の金額の二分の一パーセントに相当する額の価格表記料
- 2 不可抗力による危険を負担することを受諾する郵政庁は、1の料金のほかに、不可抗力危険負担料を徴収することができる。不可抗力危険負担料は、価格表記料との合計額が1(c)の規定による最高限度額を超えないように定める。

Article 11  
Cois avec valeur déclarée

- 1 Les Cois avec valeur déclarée donnent lieu à la perception sur l'expéditeur et à l'avance des taxes ci-après :
  - a) à titre principal, la taxe d'expédition ne dépassant pas la taxe de recommandation fixée à l'article 24, paragraphe 1, lettre a), de la Convention ou taxe correspondante du service intérieur si celle-ci est plus élevée ou exceptionnellement, taxe de 10 francs au maximum;
  - b) taxe ordinaire d'assurance, au maximum, 1 franc par 200 francs ou fraction de 200 francs déclarés, ou 1/2 pour cent de l'échelon de valeur déclaré.
- 2 En outre, est autorisée la perception, par l'Administration, qui accepte de couvrir les risques pouvant découler du cas de force majeure d'une "taxe pour risque de force majeure", à titre de manière que la somme totale formée par cette taxe et la taxe ordinaire d'assurance ne dépasse pas le maximum prévu au paragraphe 1, lettre c).
- 3 L'Administration peut en outre percevoir sur les expéditeurs ou les destinataires les taxes spéciales prévues par leur législation intérieure pour les envois exceptionnels de sécurité pris à l'égard des Cois avec valeur déclarée.

3 郵政庁は、また、価格表記小包のためにとつた特別の安全措施につき、自国の法令により定める特別の料金を差出人又は受取人から徴収することができる。

### 第十二条 ぜい弱な小包及び取扱い困難な小包

ぜい弱な小包及び取扱い困難な小包に対しては、主要料金の五十パーセントに相当する額の追加の料金を課するものとし、ぜい弱かつ取扱い困難な小包についても、同様とする。ただし、これらの小包に係る航空増料金については、その引上げを認めない。

### 第二節 すべての種類の小包の料金及び課金

### 第十三条 追加料金

すべての種類の小包の料金及び課金

追加料金

- 郵政庁は、次の追加料金を徴収することができる。
- (a) 差出郵政庁が徴収する通関料。その徴収は、原則として小包の差出しの際に行う。
  - (b) 名あて郵政庁が徴収する通関料。この料金は、小包の税関への交付及び通関について又は単に税関への交付について徴収する。その徴収は、特別の合意がない限り、受取人への小包の配達の際に行う。ただし、課金別納小包に関しては、当該通関料は、差出郵政庁が名あて郵政庁のために徴収する。

小包郵便物に関する約定

### Article 12 Colis fragiles, Colis encombrants

Les colis fragiles et les colis encombrants sont passibles d'une taxe supplementaire egale a 50 pour cent de la taxe principale. Si le colis est fragile et encombrant, la taxe supplementaire surtaxe n'est percue qu'une seule fois. Toutefois, les surtaxes aeriennes relatives a ces colis ne subissent aucune majoration.

### Section II

Taxes et droits visant toutes les categories de colis

### Article 13 Taxes supplementaires

Les Administrations sont autorisees a percevoir les taxes supplementaires suivantes:

- a) taxe de presentation a la douane, percue par l'Administration d'origine; en regle generale, la perception s'opere au moment du depot du colis;
- b) taxe de presentation a la douane, percue par l'Administration de destination soit pour la remise a la douane et le declouement, soit pour la remise a la douane seulement; sauf entente speciale, la perception s'opere au moment de la livraison du colis au destinataire; toutefois, lorsque il s'agit de colis francs de taxes de transit, la taxe de presentation a la douane est percue par l'Administration d'origine au profit de l'Administration de destination;
- c) taxe d'enlèvement au domicile de l'expéditeur; cette taxe peut être percue par l'Administration d'origine;
- d) taxe de livraison au domicile du destinataire; cette taxe peut être percue par l'Administration de destination, au cas où la taxe de livraison au domicile n'est pas percue par l'Administration de destination, au cas où la taxe est prélevée au domicile; néanmoins, pour les colis expédiés, elle ne peut être percue que pour les présentations à domicile postérieures à la première;
- e) taxe de réponse à un avis de non-livraison, percue dans les conditions fixées à l'article 28, paragraphe 2, quand cette Administration n'assure pas la livraison à domicile, pour tout avis (premier avis ou avis ultérieurs) éventuellement remis au domicile du destinataire, sauf pour le premier avis des colis expédiés;

- (c) 差出人の住所からの取集めの料金。この料金は、差出郵政庁が差出人の住所から取り集める小包について徴収することができる。
- (d) 配達料。この料金は、名あて郵政庁が小包の住所への配達を試みた回数に応じて徴収することができる。ただし、別配達小包については、住所への第二回以後の配達の試みについてのみ徴収することができる。
- (e) 配達不能通知書に対する返信の料金。この料金は、第二十八条2の規定に従つて徴収する。
- (f) 到着通知料。この料金は、名あて郵政庁が自国の法令によりその徴収を義務付けられており、かつ、住所への配達を実施していない場合において、受取人の住所に配達する最初の通知書（別配達小包の最初の通知書を除く。）及び場合によりその後の通知書について徴収する。
- (g) 再装料。この料金は、内容品を保護するため自国の領域において小包を再装しなければならなかつた最初の国の郵政庁に支払われる。この料金は、受取人又は場合により差出人から徴収する。
- (h) 留め置き料。この料金は、名あて郵政庁が留め置き小包についてその交付の際に徴収する。
- (i) 保管料。この料金は、所定の期間内に引き取られなかつた小包（留め置きとされているか住所にあてられていないかを問わない。）につき、配達を行う郵政庁が、当該期間を越えて当該小包を保管した郵政庁のために徴収する。
- (j) 受取通知料。この料金は、差出人が第二十七条の規定に基づいて受取通知の請求を行った場合に徴収する。

- 1) taxe de remballage, due à l'Administration du premier des pays ou, le territoire depuis un colis a dû être remballé afin d'être posté; le connu, elle est déduite ou le destinataire ou le destinataire ou le destinataire, sur tout colis adressé poste restante.
- 2) taxe de magasinage sur tout colis qui n'a pas été retiré dans les délais prescrits, que ce colis soit adressé poste restante ou à domicile, cette taxe est perçue par l'Administration qui effectue la livraison, au profit des Administrations dans les services desquelles le colis a été gardé au-delà des délais admis.
- 3) taxe d'avis de réception, lorsque l'expéditeur demande un avis de réception conformément à l'article 27; d'avis d'embarquement, par ailleurs, dans les relations entre les pays dont les Administrations acceptent d'assurer ce service, lorsque l'expéditeur demande qu'un avis d'embarquement lui soit adressé.
- 4) taxe de réclamation visée à l'article 36, paragraphe 3.
- 5) taxe pour l'avis de retrait ou de modification d'adresse.
- 6) taxe pour l'avis de force majeure, perçue par les Administrations acceptant de couvrir les risques susceptibles de découler d'un cas de force majeure.

追加料金  
の金額

(k) 船積通知料。この料金は、郵政庁が船積通知の業務を行うことを受諾した国の間で、差出人が自己に船積通知書を送付することを請求した場合に徴収する。  
第三十八条3の取調料  
取戻料又はあて名変更料  
(m) 不可抗力危険負担料。この料金は、不可抗力による危険を負担することを受諾する郵政庁が徴収する。

第十四条 追加料金の金額

前条に規定する追加料金の金額は、次の表に従つて定める。

料金の名称	金額	備考
(a) 差出郵政庁が徴収する通関料	小包一個につき最高限一フラン	
(b) 名あて郵政庁が徴収する通関料	小包一個につき最高限一〇フラン	
(c) 差出人の住所からの取集めの料金	内国制度における料金と同額	
(d) 配達料	内国制度における料金と同額	
(e) 配達不能通知書に対する返信の料金	最高限二フラン	配達不能通知書の交付の結果、新たな指示が電信によつて送達される場合には、差出人又は第三者は、この料金のほかに電報料を納付する。

小包郵便物に関する約定

Article 14  
Tarif

Le tarif des taxes supplémentaires définies à l'article 13 est fixé conformément aux indications du tableau ci-après :

Désignation de la taxe	Montant	Observations
a) Taxe de présentation à la douane, à verser par l'administration d'origine	1 franc par colis au maximum	
b) Taxe de présentation à la douane, à verser par l'administration de destination	10 francs par colis au maximum	
c) Taxe d'apportement au domicile de l'expéditeur	montre taxe que dans le régime intérieur	
d) Taxe de livraison	montre taxe que dans le régime intérieur	
e) Taxe de réponse à un avis de non-livraison	2 francs au maximum	Si, à la suite de l'avis de non-livraison, de nouvelles instructions doivent être données ou si l'avis doit être, en outre, la taxe réglementaire
f) Taxe d'avis d'arrivée	au maximum, une quote à celle d'une lettre ordinaire du régime intérieur	
g) Taxe de remballage	1 franc par colis au maximum	Cette taxe ne peut être appliquée qu'une fois seulement au cours du transport de bout en bout.
h) Taxe de poste restante	montre taxe que dans le régime intérieur	
i) Taxe de mariage	montre taxe que dans le régime intérieur	Avec maximum de 20 francs ou le maximum fixé par la législation intérieure si le plus élevé. Toutefois, en cas de envoi à l'étranger, la taxe ne peut dépasser 5 francs. Le montant de la reprise ne peut dépasser

(f)	到着通知料	内国制度における普通書状の第一重量段階の料金に等しい額を最高限度とする額	この料金は、全運送路を通じて一回に限り適用する。
(g)	再装料	小包一個につき最高限一フラン	
(h)	留め置き料	内国制度における料金と同額	
(i)	保管料	内国制度における料金と同額	最高限二〇フランとし、又は、国内法令により定める最高限度額が二〇フランを超える場合には、当該最高限度額とする。ただし、差出元への返送又は転送の場合（第二十九条3(b)及び第三十一条6(c)）には、徴収額は、二〇フランを超えることができない。
(j)	受取通知料	最高限三フラン	
(k)	船積通知料	小包一個につき最高限一フラン一〇センチム	
(l)	取調料	最高限二フラン	請求を電信によつて送達することを差出人が希望する場合には、

20 francs.	j) Taxe d'avis de réception	3 francs au maximum
	k) Taxe d'avis d'embarquement	1,10 franc par colis au maximum
	l) Taxe de réclamation	2 francs au maximum
	m) Taxe de demande de réimpression ou de modification d'adresse	4 francs au maximum
	n) Taxe pour risques de force majeure	le montant prévu à l'article 11 par l'expéditeur 2, en ce qui concerne les envois destinés à être remis en ce qui concerne les colis sans valeur déclarée
		A cette taxe s'ajoute la taxe télégraphique si l'expéditeur a demandé de transmettre par voie télégraphique
		A cette taxe s'ajoute la taxe télégraphique correspondante, si la demande doit être transmise par voie télégraphique.

課  
金

<p>(m) 取戻料又はあて名変更料</p> <p>(n) 不可抗力危険負担料</p>	<p>(a) 最高限四フラン</p> <p>(b) 価格表記としない小包 小包一個につき 最高限六〇サンチ イム</p>	<p>この料金に電報料を加える。</p> <p>請求が電信によつて送達される場合には、この料金に電報料を加える。</p>
<p>(a) 価格表記小包 第十一条の料金の額</p>		

第十五条 課金

- 1 名あて郵政庁は、自国において郵便物に課される課金、特に関税を受取人から徴収することができる。
- 2 郵政庁は、次の小包につき課金（関税を含む。）の徴収が免除されるように自国の権限のある当局と交渉することを約束する。
  - (a) 差出元に返送する小包
  - (b) 第三国に転送する小包
  - (c) 差出人が放棄した小包
  - (d) 自己の業務において亡失し、又は内容品の全面的損傷を理由として棄却した小包

小包郵便物に関する約定

Article 15  
Droits

1. Les Administrations de destination sont autorisées à percevoir, sur les destinataires, tous droits, notamment les droits de douane, dont les envois sont grevés dans le pays de destination.
2. Les Administrations s'engagent à intervenir auprès des autorités compétentes de leur pays pour que les droits (y compris les droits de douane) soient annulés quand il convient un colis.
  - a) renvoyé à l'origine;
  - b) réexpédié sur un tiers pays;
  - c) abandonné par l'expéditeur;
  - d) perdu dans leur service ou détruit pour cause d'avarie totale du contenu;
  - e) spolié ou avarié dans leur service. Dans ces cas, l'annulation des droits n'est demandée que pour la valeur d contenu manquant ou pour la dépréciation subie par le contenu.

(e) 自己の業務においてその内容品が盗取され又は損傷した小包。この場合には、課金の徴収の免除は、不足する内容品の価格又は内容品の価格の低落についてのみ請求する。

郵便料金の免除

第三章 郵便料金の免除

第十六条 業務小包

- 1 次の者の間で交換される郵便業務の事務用小包については、郵便料金を免除する。
  - (a) 郵政庁の間
  - (b) 郵政庁と国際事務局との間
  - (c) 加盟国の郵便局の間
  - (d) 郵便局と郵政庁との間
- 2 郵便業務の事務用航空小包（国際事務局が差し出すものを除く。）については、航空増料金を支払わない。

第十七条 捕虜・被拘留者小包

捕虜・被拘留者小包については、条約第十六条の規定に基づき郵便料金を免除する。もつとも、航空小包については、航空増料金を徴収する。

第二編 業務の実施

第一章 引受条件

業務の実施  
引受条件

Chapitre III  
Franchises postales

Article 16  
Coûts de service

1. Sont exemptés de toutes taxes postales, les colis relatifs au service postal et échangés entre:
  - a) les Administrations postales;
  - b) les Administrations postales et le Bureau international;
  - c) les Bureaux de poste des Pays membres;
  - d) le Bureau de poste et les Administrations postales.
2. Les colis, en, à l'exception de ceux qui émanent du Bureau international, n'acquittent pas les surtaxes aériennes.

Article 17

Coûts de prisonniers de guerre et internés

Les colis de prisonniers de guerre et internés sont exemptés de toutes taxes en vertu de l'article 16 de la Convention. Toutefois, les colis, en dormant lieu à la prescription des surtaxes aériennes.

Titre II

Exécution du service

Chapitre I

Conditions d'admission

第一節 引受けの一般条件

第十八条 引受条件

引受条件

小包は、発送を認められるためには、内容品が次条の禁制及び運送に参加する郵政庁の属する国の領域において適用される禁制又は制限に抵触するものであつてはならず、また、次の条件を満たすものでなければならぬ。

- (a) 第四条に規定する小包の種類に属すること。
- (b) 内容品の性質及び運送の条件に適應する包装を有すること。
- (c) 受取人及び差出人の住所氏名が記載されていること。
- (d) 第二条及び第二十条に定める重量及び大きさの条件を満たしていること。
- (e) 郵便切手により又はその他の差出郵政庁の規則の認める方法により、差出局の要求するすべての料金が前納されていること。

第十九条 禁制

次の物品は、小包に入れてはならない。

- (a) すべての種類の小包について、
  - 一 その性質上又はその包装のために取扱者に危害を及ぼし又は他の小包若しくは郵便設備を汚染し若しくは損傷するおそれのある物品

小包郵便物に関する約定

Section I

Conditions générales d'admission

Article 18

Conditions d'acceptation

Sous réserve que le contenu ne tombe pas sous le coup des interdictions énumérées à l'article 19 ou sous celui des interdictions ou des restrictions applicables dans le territoire d'une ou de plusieurs Administrations appaies à participer au transport, tout colis, pour être admis à l'expédition, doit :

- a) appartenir à une catégorie de colis admise en application de l'article 4 ;
- b) avoir un emballage adapté à la nature du contenu et aux conditions du transport ;
- c) porter les noms et adresses du destinataire et de l'expéditeur ;
- d) répondre aux conditions de poids et de dimensions fixées par les articles 2 et 20 ;
- e) être affranchi de toutes taxes exigibles par le bureau d'origine au moyen de timbres-poste ou de tout autre procédé autorisé par la réglementation de l'Administration d'origine.

Article 19

Interdictions

L'insertion des objets ci-dessous est interdite :

- a) dans toutes les catégories de colis :
  - 1<sup>o</sup> les objets qui, par leur nature ou leur emballage, peuvent présenter du danger pour les agents, salir ou détériorer les autres colis ou l'équipement postal ;
  - 2<sup>o</sup> les stupéfiants et les substances psychotropes ; toutefois, cette interdiction ne s'applique pas aux expéditions effectuées dans un but médical ou scientifique pour les pays qui les admettent à cette condition ;
  - 3<sup>o</sup> les documents ayant le caractère de correspondance actuelle et personnelle ainsi que les correspondances de toute nature échangées entre des personnes autres que l'expéditeur et le destinataire ou les personnes habilités avec eux, à l'exception :
    - d'un des documents ci-après, non fermé, réduit à ses encoches constitutives et se rapportant

二 麻薬及び向精神剤。ただし、この禁制は、これらの物品が医療上又は学術上の目的で送付されることを認める国において行われる発送については、適用しない。

三 現実的かつ対人的な通信の性質を有する書類並びに差出人、受取人及びこれらの者の同居人との間で交換される通常郵便物以外の各種類の通常郵便物。ただし、次に掲げるものを除く。

専ら輸送商品に関係のある書類、すなわち、送り状、明細表、発送通知書又は荷渡指圖書のうち、いづれかであつて、不可欠な事項のみを記載し、かつ、開封としたもの

録音した若しくは録音していない又は録画した若しくは録画していないレコード、テープ及びワイヤー、情報処理装置用のカード、磁気テープその他これらに類する物品並びにQSLカードであつて、差出郵政庁が現実的かつ対人的な通信の性質を有しないと認め、かつ、小包の差出人、受取人及びこれらの者の同居人との間で交換されるもの

関係郵政庁の規則が認める場合には、更に、現実的かつ対人的な通信の性質を有する各種類の通常郵便物及び書類であつて、小包の差出人、受取人及びこれらの者の同居人との間で交換されるもの

四 生きた動物。ただし、郵便によるその運送が関係国の郵便規則によつて認められる場合は、この限りでない。

五 爆発性又は発火性の物質その他危険性のある物質

六 放射性物質。ただし、郵政庁は、放射性物質を包有す

exclusivement aux marchandises transportées; facture, bordereau ou avis d'expédition, bon de livraison,

des disques phonographiques, des bandes et des films soumis ou non à un enregistrement sonore ou visuel, des cartes mécanographiques, des bandes magnétiques ou d'autres moyens semblables et des cartes QSL, lorsque l'Administration d'origine estime qu'ils ne présentent pas le caractère de correspondance actuelle et personnelle et lorsqu'ils sont échangés entre l'expéditeur et le destinataire ou celui ou des destinataires habitant avec eux, à l'exception de ceux qui sont destinés à reproduire et à diffuser des documents de toute nature ayant le caractère de correspondance actuelle et personnelle et lorsqu'ils sont destinés à l'expédition et à la réception de colis ou des personnes habitant avec eux, si la réglementation nationale des Administrations intéressées le permet;

4° les animaux vivans, à moins que leur transport par la poste ne soit autorisé par la réglementation postale des pays intéressés;

5° les matières explosives, inflammables ou autres matières dangereuses;

6° les matières radioactives. Toutefois, les Administrations peuvent s'entendre pour accepter les colis contenant ces matières soit dans leurs relations réciproques, soit dans un seul sens. En ce cas, les matières radioactives sont conditionnées et emballées selon les dispositions du Règlement et sont acheminées par la voie la plus rapide, normalement par la voie aérienne, sous réserve de l'acquiescement des surtaxes aériennes correspondantes. Elles ne peuvent être déposées que par des expéditeurs dûment autorisés;

7° les objets obscènes ou immoraux;

8° les objets dont l'importation ou la circulation est interdite dans le pays de destination;

9° dans les colis sans valeur déclarée, échangés entre deux pays qui admettent la déclaration de valeur, les paquets, de monnaie, les billets de banque, les billets de monnaie ou les valeurs quelconques au porteur, le platiné, l'or ou l'argent, manufacturés ou non, les perles, les bijoux et autres objets précieux. Cette disposition n'est pas applicable lorsque l'échange des colis entre deux Administrations admettant les colis avec valeur déclarée ne peut s'effectuer, qu'en transit à découvrir par l'intermédiaire d'une Administration qui ne s'admet pas. Chaque Administration a la faculté d'interdire l'importation de l'or en lingots dans les envois sans ou sans valeur déclarée en provenance ou à destination de son territoire ou transits en transit à découvrir à travers son territoire, ou de limiter la valeur réelle de ces envois.

- る小包を相互に又は一方的に受領することについて取決  
めを行うことができる。この場合において、放射性物質  
は、この約定の施行規則の規定に従つて包装し、かつ、  
最も速達の線路（通常の場合には、所要の航空増料金の  
納付を条件として、航空路）によつて送達するものとし、  
正式に認められた差出人のみが差し出すことができる。
- 七 わいせつな又は不道徳な物品
- 八 名あて国において輸入又は流布が禁止されている物品
- (b) 価格表記小包業務を行う二国の間で交換される小包であ  
つて価格表記とされないものについては、硬貨、銀行券、  
紙幣、各種の持参人私有価証券、加工した又は加工してい  
ない白金、金又は銀、珠玉、宝石その他の貴重品。この(b)  
の規定は、価格表記小包業務を行う二の郵政庁の間の小包  
の交換が価格表記小包業務を行わない郵政庁の開袋継越し  
による仲介によらなければ行うことができない場合には、  
適用しない。各郵政庁は、価格表記とされた又は価格表記  
とされない小包であつて自国の領域から発送され若しくは  
自国の領域に到着するもの又は自国の領域を経由して開袋  
で継ぎ越されるものに金の地金を入れることを禁止し、又  
は当該小包の内容品を一定の実価以下のものに限定する権  
能を有する。

第二十条 大きな制限

- 1 平面路又は航空路によつて運送される小包は、第四条2(e)  
の規定により取扱ひ困難な小包とされるものを除くほか、長

小包郵便物に関する約定

Article 20  
Limites de dimensions

1. Sauf à être considérés comme colis encombrants par application de l'article 4, paragraphe 2, lettre e), les colis transportés par voie de surface ou par voie aérienne ne doivent pas dépasser 1,50 mètre pour l'une quelconque des dimensions n, 3 mètres pour la somme de la longueur et du plus grand pourtour pris dans un sens autre que celui de la longueur.

さについては一・五メートル、長さとし長さの方向以外の方向に計つた最大の横周との合計については三メートルを超えるものであつてはならない。

2 すべての小包につき又は単に航空小包につき1に定める大きさを認めることのできない郵政庁は、これに代えて、長さについては一・〇五メートル、長さとし長さの方向以外の方向に計つた最大の横周との合計については二メートルの大きさの制限を採用することができる。

3 小包の大きさは、送達方法のいかんを問わず、条約第十九条1の表に定める書状の大きさの最小限度に達していなければならない。

4 1に定める大きさを認める郵政庁は、大きさが2に定める大きさを超える小包であつて重量が十キログラムを下るものにつき、第十二条の追加の料金と同額の追加の料金を徴収する権能を有する。

## 第二十一条 誤つて引き受けられた小包の取扱ひ

1 第十九条(a)に掲げる物品を包有する小包は、誤つて引き受けられた場合には、これらの物品が包有されていることを発見した郵政庁の属する国の法令の定めるところにより取り扱う。ただし、同条(a)二及び五から七までに掲げる物品を包有する小包は、いかなる場合にも、名あて地に送達せず、受取人に配達せず、また、差出元に返送しない。

2 小包に第十九条(a)三の規定によりその包有を許されない通常郵便物が単に通入れられている場合には、当該通常郵便

2. Les Administrations qui ne sont pas en mesure d'administrer, pour tout les colis avec scellément, les dimensions prévues au paragraphe 1 peuvent adopter en lieu et place les dimensions suivantes: 1,05 mètre pour l'une quelconque des dimensions, 2 mètres pour la somme de la longueur et du plus grand pourtour pris dans un sens autre que celui de la longueur.

3. Quel que soit leur mode de transport, les colis ne doivent pas comporter de dimensions inférieures aux dimensions minimales prévues pour les lettres à l'article 19, paragraphe 1, de la Convention.

4. Les Administrations qui admettent les dimensions fixées au paragraphe 1 ont la faculté de percevoir, pour les colis dont les dimensions dépassent les limites indiquées au paragraphe 2 mais dont le poids est inférieur à 10 kg, une taxe supplémentaire égale à celle qui est prévue à l'article 12.

## Article 21

### Traitements des colis acceptés à tort

1. Lorsque les colis qui contiennent les objets cités à l'article 19, lettre a), ont été acceptés à tort à l'expédition, ils doivent être traités, selon la législation du pays de l'Administration qui en constate la présence, toutefois, les colis contenant les objets visés au même article, lettre a), chiffrés 2°, 5° à 7°, ne sont en aucun cas ni admettés à destination, ni livrés aux destinataires, ni envoyés à l'origine.

2. S'il s'agit de l'insertion d'une seule correspondance non autorisée au sens de l'article 19, lettre a), chiffré 3°, cette correspondance est traitée de la manière prescrite à l'article 30 de la Convention et, pour ce motif, le colis ne peut être renvoyé à l'origine.

3. Lorsqu'un colis sans valeur déclaré échangé entre deux pays qui admettent la déclaration de valeur et le paiement des objets cités à l'article 19, lettre b), parvient à l'Administration de destination, celle-ci est autorisée à le livrer aux destinataires, à moins qu'il n'ait été déclaré par la législation du pays d'origine. Si le colis doit être renvoyé à l'origine en l'absence d'application de l'article 33.

4. Le paragraphe 3 est applicable aux colis dont le poids ou les dimensions dépassent sensiblement les limites admises; toutefois, ces colis peuvent être livrés, le cas échéant, au destinataire si celui-ci préalablement acquiesce les taxes éventuelles.

物は、条約第三十条の規定に従つて取り扱うものとし、当該小包は、当該通常郵便物を包有することを理由として差出元に返送することができない。

3 価格表記小包業務を行う二国の間で交換される価格表記とされない小包であつて第十九条(b)に掲げる物品を包有するものが名あて郵政庁に到着した場合には、名あて郵政庁は、自己の規則により定める条件に従い、受取人に当該小包を配達することができる。自己の規則が配達を認めない場合には、当該小包は、第三十三条の規定により差出元に返送する。

4 3の規定は、重量又は大きさが許容限度を著しく超える小包についても適用する。もつとも、これらの小包は、課される料金を受取人が納付した場合には、受取人に配達することができる。

5 誤つて引き受けられた小包が受取人に配達されずかつ差出元に返送されない場合には、差出郵政庁は、当該小包について適用された取扱いに関し、詳細な通報を受ける。

## 第二十二條 差出しの際の差出人の指示

差出しの際の差出人の指示

1 差出人は、小包の差出しの際に、当該小包の配達不能の場合における取扱いを指示しなければならない。

2 差出人は、次の事項のうちいずれか一のみを指示することができる。

- (a) 差出人に配達不能通知書を送付すること。
- (b) 名あて国に居住する第三者に配達不能通知書を送付すること。

小包郵便物に関する約定

5. Lorsqu'un colis admis à tort n'est ni livré au destinataire, ni renvoyé à l'origine, l'Administration d'origine doit être informée, d'une manière précise, du traitement appliqué à ce colis.

## Article 22

Instructions de l'expéditeur au moment du dépôt

1. Au moment du dépôt d'un colis, l'expéditeur est tenu d'indiquer le traitement à appliquer en cas de non-livraison.
2. Il ne peut donner que l'une des instructions suivantes:
  - a) envoi d'un avis de non-livraison à lui-même.
  - b) envoi d'un avis de non-livraison à un tiers domicilié dans le pays de destination.
  - c) renvoi immédiat à l'expéditeur.
  - d) renvoi à l'expéditeur, par voie de surrécus ou par voie aérienne, à l'exception d'un certain délai qui ne peut dépasser le délai de garde réglementaire dans le pays de destination.
  - e) livraison à un autre destinataire, au besoin, après réexpédition, par voie de surrécus ou par voie aérienne (et sous réserve des particularités prévues à l'article 28, paragraphe 1, lettre c), chiffre 2<sup>o</sup>).
  - f) réexpédition, par voie de surrécus ou par voie aérienne, du colis aux fins de remise au destinataire primitif.

- こと。
- (c) 平面路又は航空路により直ちに差出人に小包を返送すること。
- (d) 一定の期間が満了した後に平面路又は航空路により差出人に小包を返送すること。ただし、この期間は、名あて郵便物の規則により定める保管期間を超えることができない。
- (e) 必要があるときは平面路又は航空路によつて小包を転送した後に、場合により第二十八条1(c)の特別の指示に従つて他の受取人に小包を配達すること。
- (f) 当初の受取人に配達するため平面路又は航空路によつて小包を転送すること。
- (g) 差出人が小包を放棄すること。
- 3 差出人が何らの指示も行わなかつた場合又はその指示が矛盾している場合には、返送についての通知を行うことなく小包を返送することができる。
- 4 郵政庁は、自国の法令が認めない場合には、2(a)及び(b)の指示を認めない権能を有する。

## 第二節 引受けの特別条件

### 第二十三条 価格表記小包

- 1 価格表記小包の価格の表記は、次に定めるところにより行う。
  - 5。 (a) 郵政庁は、
    - 一 価格表記金額を一定の金額以下に制限する権能を有す

## 価格表記小包

## Section II Conditions particulières d'admission

### Article 23

Colis avec valeur déclarée

1. Les règles suivantes régissent la déclaration de valeur des colis avec valeur déclarée:
  - a) en ce qui concerne les Administrations postales:
    - 1<sup>o</sup> faculté pour chaque Administration de limiter la déclaration de valeur, en ce qui la concerne, à un montant qui ne peut être inférieur à 5000 francs ou au montant adopté dans son service intérieur s'il est inférieur à 5000 francs;
    - 2<sup>o</sup> obligation, dans les relations entre pays dont les Administrations ont adopté des limites différentes, d'observer, de part et d'autre, la limite la plus basse;

- g) abandon du colis par l'expéditeur;
3. Les colis peuvent être renvoyés sans avis si l'expéditeur n'a pas donné d'instructions ou si celles-ci sont contradictoires;
4. Les Administrations ont la faculté de ne pas admettre les instructions visées au paragraphe 2, lettres a) et b), lorsque leur registration ou leur réglementation ne le permet pas.

- る。この金額は、五千フラン又は、内国業務において採用されている限度額が五千フラン未満である場合には、当該限度額を下ることができない。
- 二 郵政庁が異なる限度額を採用する国の間において、最も低い限度額を相互に遵守する義務を負う。
- 差出人は、
- (b)
- 一 小包の内容品の実価を超える価格の表記をしてはならない。
- 二 小包の内容品の実価の一部分のみの表記をすることができる。
- 2 小包の内容品の実価を超えてされる価格の詐欺表記は、差出国の法令により定める司法上の訴追の対象となる。
- 3 価格表記小包の差出人に対しては、差出しの際に無料で受領証を交付する。

### 第二十四条 課金別納小包

- 1 課金別納小包は、名あて局が受取人に請求する権利を有するすべての金額及び第十条の手数料を納付することを差出人が約束する場合に限り、引き受けることができる。
- 2 差出局は、十分な額の保証金の払込みを要求することができる。

## 第二章 配達及び転送の条件

小包郵便物に関する約定

- b) en ce qui concerne les expéditeurs,
- 1<sup>a</sup>) l'obligation de déclarer une valeur dépassant la valeur réelle du contenu du colis;
- 2<sup>a</sup>) l'absence de ne déclarer qu'une partie de la valeur réelle du contenu du colis.
- 2 Toute déclaration frauduleuse de valeur supérieure à la valeur réelle du colis est passible des poursuites judiciaires prévues par la législation du pays d'origine.
- 3 Un réceptis doit être délivré gratuitement, au moment du dépôt, à tout expéditeur d'un colis avec valeur déclarée.

#### Article 24

Colis francs de taxes et de droits

1. Un colis franc de taxes et de droits ne peut être accepté que si l'expéditeur s'engage à payer toute somme que le bureau de destination serait en droit de réclamer au destinataire ainsi que la taxe de commission prévue à l'article 10.
2. Le bureau d'origine peut exiger le versement d'arrhes suffisantes.

#### Chapter II

Conditions de livraison et de réexpédition

## 第一節 配達

## 第二十五条 配達についての一般的規則及び保管期間

- 1 小包は、原則として、できる限り速やかに、かつ、名あて国の法令の定めるところにより受取人に配達する。小包が住所に配達されない場合には、受取人に對し、不可能でない限り、遅滞なく小包の到着を通知しなければならない。
- 2 その到着が受取人に通知された小包は、通知書の発送の日の翌日から起算して十五日又は最長一箇月の間受取人のために保管するものとし、この期間は、名あて郵政庁の規則が認める場合には、例外的に二箇月とすることができる。この2に定める保管期間は、差出人が第二十八条1(a)、(c)二及び(d)の規定に基づき再度受取人に通知することを請求した場合に、再度適用する。
- 3 小包の到着を受取人に通知することができなかつた場合には、当該期間は、名あて郵政庁の規則により定める期間とし、当該期間は、留め置き小包についても適用する。当該期間は、原則として、受取人のための小包の保管開始の日の翌日から起算して二箇月を超えることができない。差出人が名あて国において通用する言語によつて請求した場合には、小包の差出局への返送は、一層短い期間内に行う。
- 4 2及び3の保管期間は、転送の場合には、新たな名あて局が配達する小包について適用する。

## Section I

## Livraison

## Article 25

## Règles générales de livraison. Délais de garde.

1. D'une façon générale, les colis sont livrés aux destinataires dans le plus bref délai et conformément aux dispositions en vigueur dans le pays de destination. Lorsque les colis ne sont pas livrés à domicile, les destinataires doivent, sauf impossibilité, être avisés sans retard de leur arrivée.
2. Tout colis dont l'arrivée au destinataire est gardée à sa disposition quinze jours ou au plus, un mois à compter du lendemain de l'expédition de l'avis, ce délai peut être exceptionnellement porté à deux mois si la réglementation de l'Administration de destination le permet. Le délai de garde prévu dans ce paragraphe est renouvelé si l'expéditeur a demandé, selon l'article 28, paragraphe 1, lettres a), c), chiffre 2°, et d), que le destinataire soit avisé une nouvelle fois.
3. Lorsque l'arrivée du colis n'a pu être notifiée au destinataire, le délai de garde est celui que prescrit la réglementation du pays de destination; ce délai, applicable aussi aux colis adressés poste restante, commence à courir le lendemain du jour à partir duquel le colis est tenu à la disposition du destinataire et ne peut, en règle générale, dépasser deux mois; le renvoi du colis au bureau d'origine doit avoir lieu dans un délai plus court si l'expéditeur l'a demandé dans une langue connue dans le pays de destination.
4. Les délais de garde prévus aux paragraphes 2 et 3 sont applicables, en cas de réexpédition, aux colis à distribuer par le nouveau bureau de destination.

## 別配達小包の配達

- 1 特別の配達人による別配達小包又は到着通知書の配達は、一回に限り試みる。
- 2 1の試みが目的を達しなかつた場合には、当該小包は、その後、別配達小包として取り扱わない。

## 第二十七条 受取通知

小包の差出人は、条約第四十八条に定める条件に従つて受取通知の請求を行うことができる。もつとも、郵政庁は、内国制度において定められている場合には、受取通知の業務を価格表記小包についてのみ行うことができる。

## 第二十八条 配達不能

- 1 第二十二條 2 (a) 及び (b) の配達不能通知書を受領した後、差出人又は配達不能通知書に記載された第三者は、指示を行うものとし、当該指示は、同条 2 (c) から (g) までの指示及び次の指示のうちいずれか一に限る。
  - (a) 再度受取人に通知すること。
  - (b) あて名を訂正し又は補足すること。
  - (c) 代金引換小包に関しては、
    - 一 指示した金額と引換えに受取人以外の者に当該小包を配達すること。
    - 二 代金引換とすることなく又は当初の金額よりも低い金

小包郵便物に関する約定

### Article 26

Livraison des colis expés

1. La livraison, par porteur spécial, d'un colis expé ou de l'avis de réception n'est essayée qu'une fois.
2. Si l'essai est infructueux, le colis cesse d'être considéré comme expé.

### Article 27

Avis de réception

L'expéditeur d'un colis peut demander un avis de réception dans les conditions fixées à l'article 48 de la Convention. Toutefois, les Administrations peuvent limiter ce service aux colis avec valeur déclarée si cette limitation est prévue dans leur régime intérieur.

### Article 28

Non-livraison au destinataire

1. Après réception de l'avis de non-livraison visé à l'article 22, paragraphe 2, lettres a) et b), il incombe à l'expéditeur ou au tiers y mentionné de donner ses instructions qui peuvent uniquement être celles qu'autorise l'edit article, paragraphe 2, lettres c) à g), et, en outre, l'une des suivantes:
  - a) adresser une nouvelle fois le destinataire;
  - b) rectifier ou compléter l'adresse;
  - c) s'il s'agit d'un colis contre remboursement:
    - i) le remettre à une personne autre que le destinataire contre remboursement de la somme indiquée;
    - ii) le remettre au destinataire primitif ou à un autre destinataire, sans remboursement ou contre remboursement d'une somme inférieure à la somme primitive;
  - d) remettre le colis franc de taxes et de droits soit au destinataire primitif, soit à un autre destinataire.
2. L'envoi des instructions visées au paragraphe 1 peut donner lieu à la perception, soit sur l'expéditeur, soit sur le tiers, de la taxe visée à l'article 13, lettre e), quand l'avis concerne plusieurs colis déposés simultanément au même bureau par le même expéditeur à l'adresse du même destinataire, cette taxe n'étant pas exigée en cas de transmission par la voie télégraphique; la taxe télégraphique correspondant s'y ajoute.
3. Tant qu'elle n'a pas reçu d'instructions de l'expéditeur ou du tiers, l'Administration de destination est autorisée à livrer le colis au destinataire primitivement désigné, soit le cas échéant à un autre destinataire ultérieurement désigné, soit à réexpédier le colis à une nouvelle adresse. Après réception des nouvelles instructions, celles-ci seules sont valables et exécutoires.



- 四 差出人又は第三者の指示（差出しの際に行われたか配達不能通知書の受領の後に行われたかを問わない。）がその所期の結果をもたらさなかつた場合
- (b) 次の場合には、それぞれ次の期間が満了した後直ちに差出局に返送する。
- 一 差出人が第二十二条 2 (d) の規定に基づき期間を定めた場合には、当該期間
  - 二 差出人が第二十二条の規定を遵守しなかつた場合には、第二十五条に定める保管期間。もつとも、差出人に対して指示を請求することができる。
  - 三 配達不能通知書を作成した郵便局が差出人若しくは第三者から十分な指示を受領しなかつた場合又はこれらの指示が当該郵便局に到着しなかつた場合には、当該配達不能通知書の発送の日から起算して二箇月の期間
- 2 小包は、できる限り往路と同一の線路によつて返送する。小包は、差出人が航空増料金の納付を保証していない限り、航空路によつて返送することができない。
- 3 この条の規定により差出元に返送される小包に対しては、次のものを課する。
- (a) 差出局までの新たな運送に要する割当料金
  - (b) 徴収が免除されない料金及び課金であつて名あて郵政庁が差出元への返送の時までに徴収することのできなかつたもの。ただし、保管料については、第十四条の表(i)の備考欄ただし書の規定を適用する。
- 4 3 に規定する割当料金、料金及び課金は、差出人から徴収する。

2 Dans la mesure du possible, un colis est renvoyé par la même voie que celle qu'il a suivie à l'aller. Il ne peut être renvoyé par avion que si l'expéditeur a garanti le paiement des surtaxes aériennes.

3 Tout colis renvoyé à l'origine par application du présent article est soumis :  
 a) aux quotas partiels que comporte la nouvelle réglementation applicable aux envois ;  
 b) aux taxes et droits non annulés dont l'Administration de destination est tenue de découvrir au moment du renvoi à l'origine, sous réserve de l'article 14, lettre d), colonne 3, deuxième phrase.

4 Ces quotas partiels, taxes et droits sont perçus sur l'expéditeur.

配達不能の小包の差出人による放棄

受取人に配達することのできなかつた小包は、差出人が放棄した場合に、名あて郵政庁が自国の法令の定めるところにより取り扱う。

再発送

## 第二節 再発送

### 第三十一条 受取人の住所変更又は名変更による

#### 転送

受取人の住所変更又は名変更による転送

- 1 受取人の住所変更又は第三十七条の規定に基づくあて名変更による転送は、名あて国内においても、また、名あて国外へも行うことができる。
- 2 名あて国内における転送は、差出人の請求により、又は名あて郵政庁の規則が認める場合には受取人の請求若しくは職権により行うことができる。
- 3 名あて国外への転送は、差出人又は受取人の請求によつてのみ行うことができる。この場合には、小包は、転送のための新たな運送について必要な条件を満たしているものでなければならぬ。
- 4 1から3までの規定により行う転送は、差出人又は受取人が請求する場合には、新たな運送に係る航空増料金の納付が保証されることを条件として、航空路によつて行うことができる。
- 5 差出人は、転送を禁止することができる。

#### Article 30

Abandon par l'expéditeur d'un colis non livré

Si l'expéditeur a fait abandon d'un colis qui n'a pu être livré au destinataire, ce colis est traité par l'Administration de destination selon sa propre législation.

#### Section II

#### Reexpédition

#### Article 31

Reexpédition par suite de changement de résidence du destinataire ou par suite de modification d'adresse

1. La réexpédition par suite de changement de résidence du destinataire ou par suite de modification d'adresse effectuée en application de l'article 37 peut avoir lieu soit à l'intérieur du pays de destination, soit hors de ce pays.
2. La réexpédition à l'intérieur du pays de destination peut être faite soit à la demande de l'expéditeur, soit à la demande du destinataire ou d'office si la réglementation de ce pays le permet.
3. La réexpédition hors du pays de destination ne peut être faite qu'à la demande de l'expéditeur ou du destinataire; dans ce cas, le colis doit répondre aux conditions requises pour la nouvelle transmission.
4. La réexpédition dans les conditions ci-dessus énoncées peut aussi avoir lieu par la voie aérienne si elle est demandée par l'expéditeur ou par le destinataire, à condition que le paiement des surtaxes aériennes sifférées à la nouvelle transmission soit garanti.
5. L'expéditeur peut interdire toute réexpédition.
6. Pour la première réexpédition ou pour toute réexpédition éventuelle ultérieure de chaque colis peuvent être perçus:
  - a) les taxes autorisées pour cette réexpédition par la réglementation de l'Administration intéressée, dans le cas de réexpédition à l'intérieur du pays de destination;
  - b) les quotas-pays et surtaxes aériennes que comporte la nouvelle transmission, dans le cas de réexpédition hors du pays de destination;
  - c) les taxes et droits dont les Administrations de destination antérieures n'occupent pas l'annulation, sous réserve de l'article 14, lettre II, colonne 3, deuxième phrase.
7. Les quotas-pays, taxes et droits mentionnés au paragraphe 6 sont perçus sur le destinataire.